



CAISSE CENTRALE DE LA MSA

Programme de Prévention du Mal-Etre Agricole (PMEA)

SYNTHÈSE

BILAN ANNUEL 2024 ET 1^{ER} SEMESTRE 2025

DDPS – DIP – PÔLE PME A



5 ans
de programme
en 2min30



PROGRAMME DE PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

CONSOLIDATION DE L'ENGAGEMENT HISTORIQUE DE LA MSA



Une réponse à un enjeu majeur de **santé publique** : le surrisque suicidaire dans la population agricole



Amélioration de la performance des dispositifs de prévention et d'accompagnement grâce à une meilleure synergie



Une mobilisation efficace des acteurs des MSA/CGSS avec l'appui des

39 responsables de programme et du **réseau d'élus MSA**

La MSA est reconnue comme la cheville ouvrière de la feuille de route interministérielle de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture

Appui soutenu de la MSA à la cellule interministérielle

LE RENFORCEMENT DE L'AIDE AU RÉPIT

+32% en moyenne chaque année



6 326 assurés MSA accompagnés en 2024



47%

ont bénéficié de l'aide au remplacement

↓ DONT

70%

primo-demandeurs

↓ ET

26%

ont utilisé le dispositif des consultations psychologiques



Aide au répit administratif : Nouvelle prestation 2024

400 bénéficiaires en 4 mois. Demande de pérennisation dans la COG 2026-2030

UNE AUGMENTATION DES SIGNALEMENTS MAL-ÊTRE

+ de 13 500 signalements



traités entre 2023 et S1 2025, avec une hausse de **+31%** en 2024 par rapport à 2023

450 signalements par mois



88%

des situations accompagnées par la MSA

12%

orientées vers les partenaires

2025 - ENGAGEMENT DE LA MSA DANS LA GRANDE CAUSE NATIONALE SANTÉ MENTALE



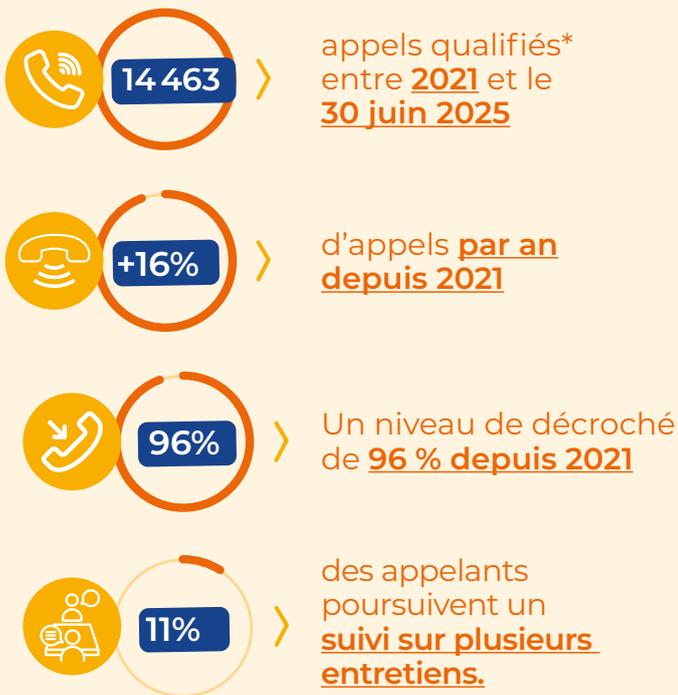
→ **+ de 50 actions**

déjà réalisées ou programmées partout en France

→ **+ 200 000 €**

de soutien financier de la Caisse centrale au réseau MSA pour déployer les actions de la Grande Cause nationale

AGRI'ÉCOUTE, UNE PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉE



3 454 appels qualifiés en 2024

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE ANONYME 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE

📞 09 69 39 29 19*
🌐 agriecoute.fr

*prix d'un appel local



QR code d'accès aux ressources et à la prise de rdv.



Un service de recours et de supervision pour les sentinelles agricoles

*Les appels qualifiés comprennent l'ensemble des appels après déduction des appels erronés.

SUR TOUT LE TERRITOIRE, DES ACTIONS LOCALES ADAPTÉES AUX BESOINS

70 projets financés

par la caisse centrale depuis 2022 dont **17** projets en 2025



9

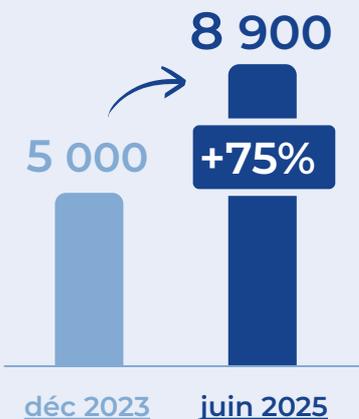
actions dans le dispositif d'essaimage

depuis 2023 pour étendre les actions innovantes sur **d'autres territoires**



UN RÉSEAU D'ACTEURS RENFORCÉ ET DES OUTILS DE DÉTECTION CONSOLIDÉS

Un réseau de sentinelles agricoles



Élargissement du réseau des acteurs de la détection en 2025

300 pers.

formées aux Premiers Secours en Santé Mentale



1 540 pers.

sensibilisées à la prévention du mal-être au SI 2025



Soutien actif des partenaires sur le terrain

10 conventions signées



COUVERTURE NATIONALE :
10 730 acteurs de la détection partout en France, au 30 juin 2025



Une animation continue : chaque année, près de 25% des acteurs de la détection bénéficient d'animations de réseau (supervision psychologique, partages d'expériences, etc.)

CRÉATION D'UN MODULE NATIONAL DE SENSIBILISATION PMEA

500 contrôleurs de l'Etat sensibilisés par les MSA sur le 1^{er} semestre 2025*



*Dans le cadre de la circulaire du contrôle unique de novembre 2024.



Programme PMEAA :

5 ans de déploiement réussi au service d'un enjeu majeur de santé publique pour les assurés agricoles

Le programme national de prévention et d'accompagnement des ressortissants agricoles en situation de mal-être (PMEA) s'inscrit dans une démarche historique pour la Mutualité sociale agricole (MSA), qui, dès 2011, a formalisé un plan de prévention de suicide des agriculteurs.

Afin de renforcer la prévention du suicide, et plus largement du mal-être dans le monde agricole, la MSA a mis en place en 2021 le Programme de prévention du mal-être en agriculture. Ce dispositif vise à mieux structurer les actions engagées et à intervenir en amont sur les facteurs et déterminants du mal-être pour accompagner les assurés aussi tôt que possible, dès l'apparition des premiers signes de difficulté.

Ce programme a pour objectif de structurer, renforcer et coordonner les actions de prévention menées par les caisses de MSA, en mobilisant simultanément les acteurs du monde agricole, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé.

Le mal-être agricole représente un enjeu majeur de santé publique, en raison des risques particuliers de santé mentale auxquels sont exposés les professionnels du secteur et leur famille, à tout moment de leur vie. Le programme PMEAA s'est affirmé comme un levier essentiel pour y répondre, en proposant un accompagnement structuré et cohérent aux assurés de la MSA. Il s'appuie sur une approche adaptée aux réalités du monde agricole, caractérisé par des facteurs de vulnérabilité et des problématiques propres, différentes de celles de la population générale.

Il s'inscrit dans la stratégie « Une seule santé » du régime agricole en adoptant une approche interdisciplinaire et communautaire. Il vise à intervenir sur tous les aspects de l'environnement des assurés afin de mettre en place une prévention globale et intégrée autour de l'individu.

Le programme PMEAA s'appuie, grâce à la coordination du responsable PMEAA, sur la mobilisation de tous les métiers de la MSA, tirant avantage de son fonctionnement en guichet unique, et favorise ainsi l'intégration de la santé mentale dans l'ensemble des dispositifs proposés aux assurés. Par ailleurs, l'engagement des élus MSA au quotidien, aux côtés des équipes, contribue à la détection précoce des situations de mal-être, à la déstigmatisation des enjeux de santé mentale et à la diffusion des messages clés de prévention au plus près des assurés.



L'inscription dans la feuille de route interministérielle

Le programme a été développé en réponse à la circulaire interministérielle de janvier 2022. La MSA est aujourd'hui identifiée comme la cheville ouvrière de la feuille de route nationale interministérielle de prévention du mal-être agricole, tout en couvrant un périmètre plus large. En effet, alors que le plan interministériel cible spécifiquement les exploitants et salariés de la production, le programme PMEA s'adresse à l'ensemble des assurés agricoles.

Au niveau local, l'implication des caisses de MSA est déterminante : elles pilotent ou co-pilotent **80 %** des comités techniques départementaux et **43 %** des comités pléniers.

Grâce aux outils développés par la Caisse centrale, notamment GéoMSA, les MSA ont réalisé ou co-réalisé **63 %** des diagnostics départementaux demandés par la cellule interministérielle.



Ces diagnostics ont permis d'élaborer des annuaires des dispositifs locaux d'accompagnement et d'aboutir à des plans d'action opérationnels partagés entre l'ensemble des membres des comités.

Au sein des comités départementaux, les MSA collaborent avec l'ensemble des partenaires pour déployer des actions de prévention, d'information et de détection sur les territoires. Elles y jouent un rôle moteur en coordonnant les travaux et en impulsant une véritable dynamique collective.

Au niveau national, la MSA siège dans les instances nationales du plan et entretient un lien régulier avec la cellule interministérielle, à laquelle elle apporte son expertise technique et métier.

La MSA, dans une démarche proactive et volontaire, a conçu et déployé au premier semestre 2025 un module national de sensibilisation à destination des contrôleurs de l'État, en réponse à la circulaire du contrôle unique du 4 novembre 2024.

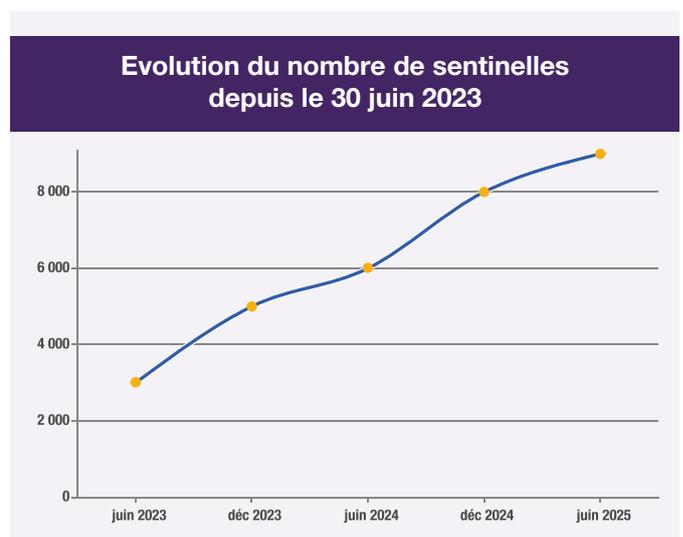
Porté par le réseau PMEA, ce dispositif a déjà permis de sensibiliser près de **500 contrôleurs sur l'ensemble du territoire, et son déploiement se poursuivra.**

Repérer les situations de mal-être : la base de la prévention en milieu agricole

Près de 11 000 acteurs en milieu rural mobilisés pour détecter et prévenir la détresse de la population agricole.

Depuis 2013, la MSA déploie le réseau des sentinelles agricoles, en s'appuyant sur son réseau d'élus. Depuis, le réseau s'est étoffé avec des volontaires du monde agricole et rural, formés à identifier les signes de détresse au sein de la population agricole et à les orienter vers les dispositifs d'accompagnement. Ces relais de proximité jouent un rôle essentiel dans la prévention du mal-être, qu'ils soient salariés ou élus MSA, salariés de coopératives agricoles, des Chambres d'agriculture, contrôleurs laitiers, agents des services de l'État, maires, vétérinaires, acteurs associatifs, etc.

L'objectif des **5 000 sentinelles**, fixé par la feuille de route interministérielle de 2022, a été atteint dès **2023** par la MSA.



Depuis 2021, les MSA ont organisé et financé plus de 785 formations de sentinelles sur l'ensemble du territoire.

Exemple d'action

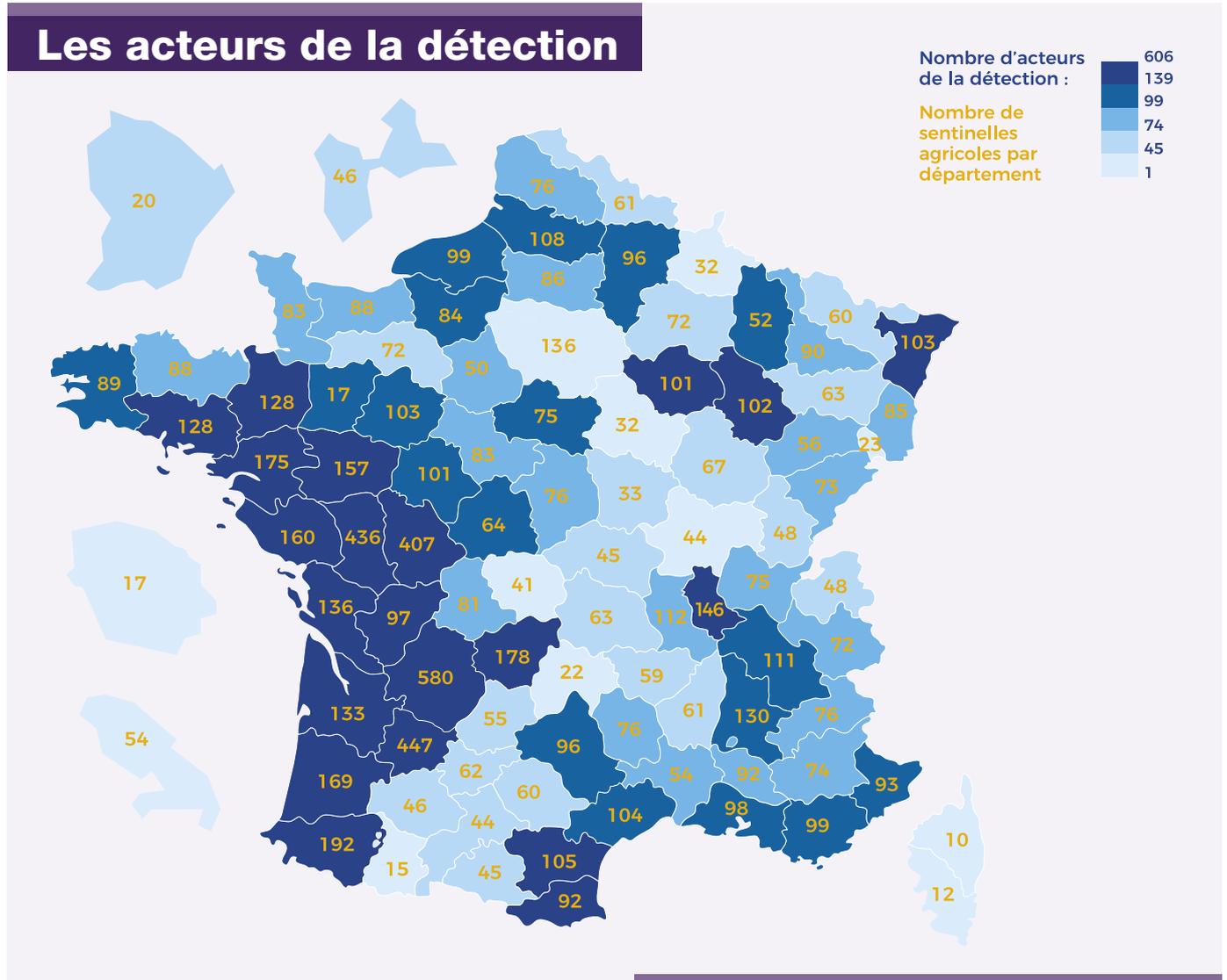
Un village sentinelles dans les Alpes-Maritimes
MSA Provence Azur



En 2025, la MSA Provence Azur et ses partenaires, avec le soutien d'AGRICA et de la Caisse centrale de la MSA, ont mené une expérimentation inédite : sensibiliser l'ensemble d'un village (Puget-Théniers) à la détection des signes de mal-être et de risque suicidaire.

L'objectif : informer, sensibiliser et former les acteurs locaux afin qu'ils puissent devenir des relais de vigilance et jouer un rôle actif dans la prévention et le repérage du mal-être.

Les acteurs de la détection



Pour renforcer la couverture des territoires ruraux et rester au plus près des populations agricoles, au-delà des sentinelles formées à la prévention du suicide, la MSA consolide son réseau d'acteurs de la détection en organisant des sensibilisations et des formations à la prévention du mal-être, comme par exemple Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Uniquement sur le premier semestre 2025, 292 personnes ont été formées à PSSM et 1 538 sensibilisées par la MSA.

Au total, le réseau des acteurs de la détection compte désormais 10 728 personnes formées de la détection au 30 juin 2025, y compris dans les territoires ultra-marins.

Pour soutenir leur engagement, la MSA propose des ressources actualisées et anime régulièrement le réseau : plus de 20 % des acteurs bénéficient chaque année de temps d'échanges, de supervision psychologique, etc.

La MSA en première ligne face à l'augmentation constante des signalements

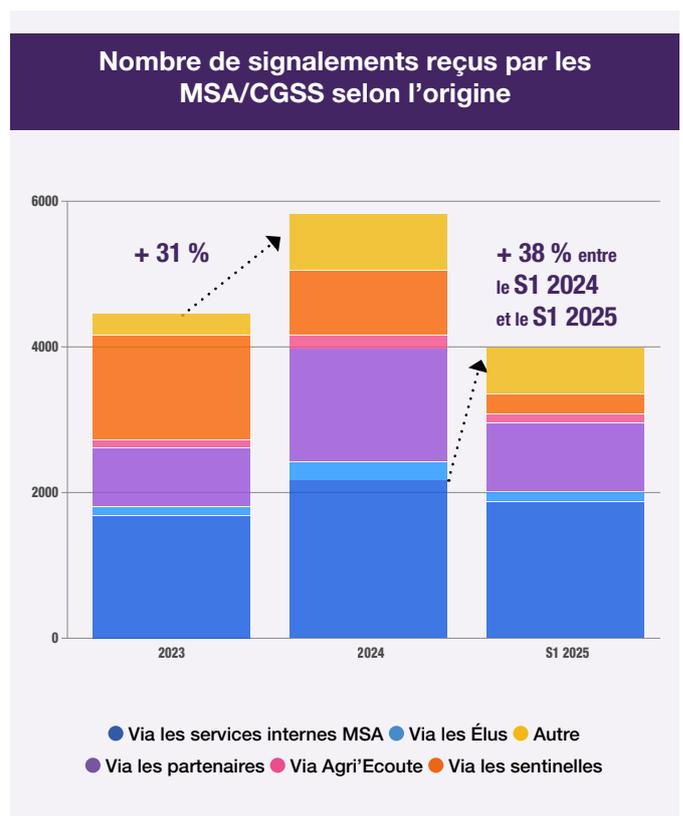
Les MSA reçoivent chaque mois plus de **450 signalements de situations de mal-être** ou de **risque suicidaire**. Les signalements proviennent des acteurs de la détection, des élus et des salariés de la MSA en contact avec les assurés, d'Agri'écoute, ainsi que de l'ensemble des partenaires (services de l'État, vétérinaires, coopératives agricoles, etc.). Tout acteur du monde agricole peut signaler une situation de mal-être à la MSA.

Lorsqu'une situation complexe signalée nécessite l'intervention de plusieurs services, la Cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être (CPP) prend le relais. Celle-ci assure un accompagnement personnalisé et global, adapté à la situation de l'adhérent.

Entre 2023 et le premier semestre 2025, plus de **13 500** signalements ont été pris en charge, **avec une hausse de 31 % en 2024 par rapport à 2023**.

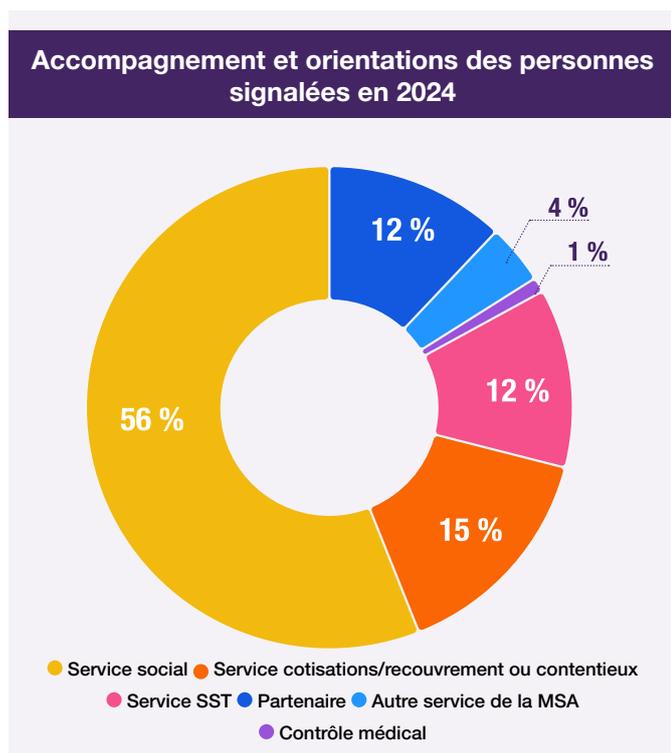
Depuis 2023, plus de **12 % des signalements proviennent du réseau des sentinelles agricoles**.

Dans **88 % des cas**, l'accompagnement est directement assuré par la MSA (Service social, Cotisations et recouvrement, SST/PRP*, Contrôle médical). Un signalement peut donner lieu à un accompagnement conjoint, assuré par la MSA et ses partenaires.



L'aide au répit, plus que jamais un dispositif clé de prévention de l'épuisement professionnel

Depuis 2017, le dispositif d'aide au répit constitue l'un des principaux moyens d'action de la MSA pour prévenir et accompagner les actifs agricoles confrontés à un risque d'épuisement professionnel. Il s'adresse aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, salariés agricoles, conjoints collaborateurs et aidants familiaux, en leur offrant la possibilité de prendre du recul et un temps de pause pour se ressourcer et prendre soin de leurs proches. Le dispositif inclut un accompagnement à la fois humain et financier, tels que le remplacement sur l'exploitation, les séjours de répit, les consultations psychologiques, l'accompagnement social, etc.



* SST : Santé Sécurité au Travail
PRP : Prévention des Risques Professionnels

Depuis 2021, le dispositif connaît une progression soutenue, avec **plus de 32%** de bénéficiaires supplémentaires en moyenne chaque année, **soit 6 326 assurés accompagnés en 2024**.

En 2024, **47% des bénéficiaires de l'aide au répit ont eu recours à l'aide au remplacement (dont 70% étaient des primo-bénéficiaires)** :

- La proportion de remplacement d'une durée de **+ de 11 jours** a augmenté par rapport à 2023 montrant ainsi le besoin de répit plus long des bénéficiaires. En 2024, cela représente **53%** des remplacements accordés contre **43%** en 2023.

26% ont bénéficié de consultations psychologiques.

Dans un contexte de crises agricoles successives, sanitaires, climatiques et économiques, l'aide au répit apparaît plus que jamais indispensable. Son recours croissant, en tant que levier de prévention de l'épuisement professionnel par les travailleurs sociaux, en atteste. En 2024, l'aide au répit représente un budget de près de 7 millions d'euros majoritairement financé par le FNASS.

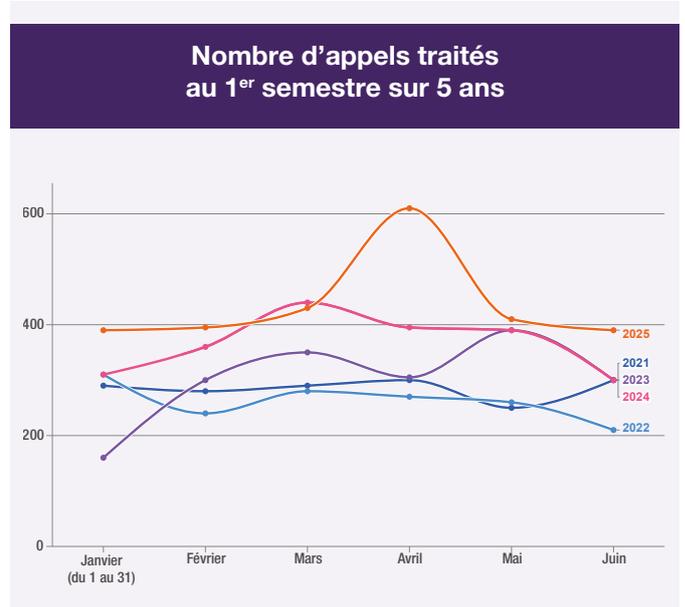
En 2024, le dispositif a été enrichi par une prestation innovante issue du réseau PMEA : l'aide au répit administratif. Originellement développée par la MSA Alpes du Nord, cette prestation a été généralisée à titre expérimental. Elle permet aux exploitants d'être accompagnés sur le lieu de l'exploitation par un assistant administratif, pour réduire la surcharge administrative et limiter le risque d'épuisement professionnel. En 4 mois de déploiement effectif, près de 400 assurés agricoles ont bénéficié de ce service, dont la pertinence et l'efficacité ont pleinement été reconnues par l'ensemble des parties prenantes (prestataires, travailleurs sociaux, pilotes). **La MSA propose désormais à l'État de pérenniser cette prestation spécifique**, avec des moyens dédiés et plus globalement d'assurer un financement notoire et dans la durée de l'aide au répit.

Agri'écoute : un accès dédié à des psychologues spécialisés dans l'accompagnement des populations agricoles

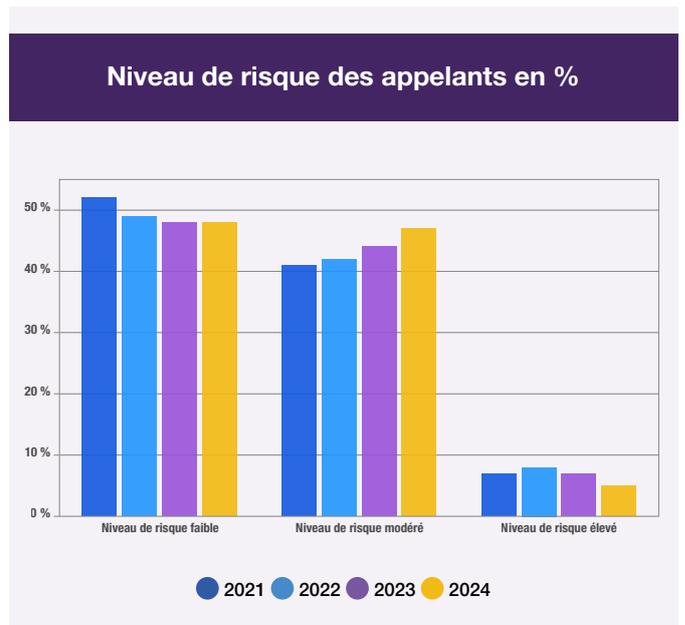
Agri'écoute, service d'écoute psychologique accessible 24h/24 et 7j/7 au 09 69 39 29 19, constitue un dispositif central d'accompagnement des assurés MSA.

Entre 2021 et juin 2025, plus de **14 460 appels** ont été recensés, avec une progression moyenne de **16% par an**.

La dynamique s'est fortement accélérée en 2024 (+49%), et au premier semestre 2025, 2 163 appels ont été enregistrés, soit +19% par rapport à la même période en 2024. La forte augmentation d'avril fait suite à la nouvelle campagne de communication réalisée durant ce mois.



Le service affiche un taux de décroché élevé (96% depuis 2021). Chaque année, environ 11% des appelants bénéficient d'un accompagnement personnalisé, pouvant inclure plusieurs entretiens avec le même psychologue.



Depuis 2021, le nombre d'appelants présentant un niveau de risque psychologique modéré ne cesse d'augmenter, tandis que le niveau de nombre d'appelants de risque élevé diminue, et ce malgré des déclenchements de services du SAMU de plus en plus nombreux (5 en 2023, 9 en 2024 et déjà 11 sur le premier semestre 2025).

De plus en plus sollicité en amont des difficultés, Agri'écoute doit cette évolution aux actions de sensibilisation de la MSA qui font la promotion du dispositif, favorisant ainsi un accès rapide aux ressources adaptées dès le premier contact.

Le soutien renforcé pour démultiplier les actions locales de prévention

Appels à projets prévention du mal-être agricole en partenariat avec le Groupe AGRICA



L'appel à projets du programme PMEA constitue un levier essentiel pour encourager les innovations locales. Il permet de répondre aux besoins de la population agricole sur l'ensemble des territoires à travers des actions individuelles ou collectives, intégrant des volets de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation.

Depuis 2022, ce dispositif a soutenu **70 projets** pour un montant global de plus de **680 000 €**, dont près de **100 000 € financés par le Groupe AGRICA** qui, depuis 2024, apporte son appui financier aux actions menées en faveur des salariés agricoles.

Plus de la moitié des projets soutenus concernent des actions de prévention auprès des assurés, tandis que 20 % portent sur l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'accompagnement, témoignant de la forte capacité d'innovation du réseau PMEA et de son ancrage dans les besoins spécifiques des territoires.

En 2025, 17 projets de 15 caisses de MSA ont été financés pour un montant de 190 853 €, dont 56 176 € issus de la dotation AGRICA.

En lien avec les services concernés, les élus MSA sont également à l'initiative d'actions locales, au plus près des territoires et des assurés agricoles. Grâce à des financements locaux dédiés, ils mettent en œuvre des actions de prévention, de détection et de sensibilisation, et constituent un relais majeur pour identifier et porter les besoins spécifiques des territoires.

Exemple d'action

Le Décathlon de la Santé
MSA Auvergne



En 2025, la MSA Auvergne est lauréate de l'appel à projets et organise un décathlon de la santé dans deux lycées agricoles.

L'événement propose six ateliers de prévention, animés par des psychologues, des travailleurs sociaux, des conseillers en prévention des risques professionnels SST et d'autres professionnels, autour de thématiques essentielles pour le bien-être : sommeil, communication, gestion du stress et identification des sources de mal-être.

Cette initiative permet aux élèves et aux jeunes adultes du monde agricole de mieux comprendre leur santé mentale et physique, et de bénéficier de conseils pratiques pour prévenir le mal-être.

Décathlon de la Santé

- Communication
- Sommeil
- Sources de mal-être
- Choix professionnel
- Organisation du travail
- Risques chimiques

Pour les 1^{ères}, Terminales de la filière élevage

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Au Lycée des Combrailles St Gervais d'Auvergne

Une très forte visibilité du Programme PMEA qui se confirme au quotidien

Depuis 2021, le programme PMEA a fait de la valorisation de ses actions un axe stratégique majeur. Ce positionnement a permis de renforcer la notoriété du programme et de ses dispositifs, de développer des partenariats solides et de mobiliser de nouveaux acteurs de la détection.

Partenariats. Depuis 2021, dix conventions ont été signées avec des partenaires institutionnels et professionnels, contribuant directement à élargir le réseau des acteurs de la détection, dont quatre rien qu'en 2025. Les sollicitations du monde agricole et rural se multiplient, preuve d'une forte mobilisation autour du sujet et du rôle indispensable de la MSA pour mieux protéger les populations agricoles contre le mal-être.

Communication et visibilité.

La dynamique de communication autour du programme est soutenue :

800 retombées presse en 2023 ;
1 166 en 2024 (+45 %) ;
594 au premier semestre 2025, soit **+103 % par rapport à la même période en 2024.**

Ces résultats témoignent de la forte visibilité du programme et de son ancrage croissant dans le débat public.

Rencontres et colloques. En 2023, la Journée annuelle de prévention du mal-être inter OPA, organisée à la Caisse centrale de la MSA, a réuni plus de 260 participants (MSA, Chambres d'agriculture, FNSEA, LCA, Crédit agricole, Groupama, etc.). Cet événement, reconduit chaque année, est porté successivement par un membre différent de l'inter-OPA, assurant ainsi la mobilisation collective autour de la prévention du mal-être agricole.

La MSA est également présente dans de nombreuses autres rencontres et colloques dédiés à la santé mentale, comme la Journée nationale de prévention du suicide, renforçant son rôle d'acteur incontournable dans l'écosystème de la prévention.

Reconnaissance et rayonnement. La MSA a été sollicitée pour partager ses innovations dans des revues professionnelles, notamment dans le n°295 de la Revue Française de Service Social. Elle a également reçu une distinction internationale de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) pour le déploiement du dispositif Sentinelle en agriculture et a intégré les travaux européens sur la prévention du mal-être agricole, présentant ses actions devant l'Union européenne en 2024.

L'engagement de la MSA dans la Grande Cause nationale Santé Mentale

En 2025, la MSA s'engage pleinement dans la Grande Cause nationale consacrée à la santé mentale.

Portées par le réseau PMEA et les services communication des caisses, plus de 50 actions ont déjà été réalisées ou sont en cours de préparation au premier semestre 2025.

Elles mobilisent l'ensemble des services de la MSA (service social, SST, Prévention santé, Contrôle médical, vie mutualiste, etc.), illustrant la dynamique collective et l'engagement de toute l'institution en faveur de Grande Cause nationale Santé Mentale.

Pour soutenir cette mobilisation, plus de 220 000 € ont été octroyés par la Caisse centrale aux caisses de MSA et aux CGSS.

Exemple d'action

Une pause pour mieux vivre
MSA Franche-Comté



A l'hiver 2024/2025, la MSA Franche-Comté, avec le soutien de la Caisse centrale MSA, a réalisé une action collective expérimentale à destination de femmes en milieu agricole : « Une Pause pour mieux vivre ».

Dans un objectif de prévention du mal-être psychologique et de l'épuisement notamment professionnel, cette action propose des temps privilégiés dans le cadre d'ateliers collectifs aux femmes du monde agricole qu'elles soient cheffes d'exploitation, conjointes associées, conjointes, salariées ou apprenties.

« Une pause pour mieux vivre » se compose de 8 séances animées par une psychologue avec 2 types d'ateliers, des ateliers de type « groupe de parole » et de type « créateur » afin de faciliter l'expression des personnes et les échanges au sein du groupe.

Au regard des retours très positifs de cette première expérience, une nouvelle action sera proposée à l'automne 2025.

Une professionnalisation accrue du réseau PMEa au centre du guichet unique MSA

Le déploiement du programme PMEa a donné naissance à un réseau de responsables dédiés dans chaque MSA (1 ETP par caisse), soutenu par un agent de direction pour le portage stratégique local. La majorité des responsables est rattachée aux services d'action sanitaire et sociale, et le réseau bénéficie de profils variés - psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux - constituant un atout majeur pour la collaboration inter-caisses.

En 2024, la task force initiale de la caisse centrale s'est structurée avec 2 équivalents temps plein (ETP) dédiés, renforcés par 1 137 jours/homme d'intervention de différents métiers.

Aujourd'hui pleinement opérationnel, le réseau PMEa bénéficie de rencontres trimestrielles, de plus de 50 webinaires techniques et partenariaux depuis 2021, d'un Tour de France annuel des caisses et d'espaces d'échanges entre pairs. Le comité de pilotage national, réunissant les directions de la CCMSA concernées et des représentants du réseau, consolide le fonctionnement en guichet unique.

L'acte 1 du programme a permis de créer un réseau spécialisé, solidaire et autonome, favorisant la collaboration et l'échange entre caisses. Des outils structurants ont été développés : espace numérique collaboratif, lettres d'information des acteurs de la détection, GéoMSA et son module mal-être régulièrement enrichis, etc. Les études statistiques annuelles permettent d'affiner la connaissance du phénomène suicidaire dans le monde agricole. Elles constituent un outil essentiel d'identification des facteurs de risque et offrent ainsi des leviers concrets pour le développement d'actions de prévention ciblées et efficaces.

Entre 2024 et le premier semestre 2025, le réseau a bénéficié de 7 présentations de partenaires, 8 partages d'expérience et 9 webinaires techniques, illustrant la vitalité et la dynamique partenariale du programme.

Conclusion

En amont de la prise en charge de situations de mal-être agricole, la MSA se positionne en acteur majeur de la prévention dans le monde rural, notamment sur la préservation de la santé mentale.

Le programme PMEa est emblématique de la capacité de la MSA à mobiliser ses collaborateurs de manière coordonnée et complémentaire, à adapter et innover pour être au plus près des besoins des assurés et des territoires ruraux, à fédérer les autres acteurs. Cela illustre chaque jour l'efficacité du guichet unique, pleinement opérationnel, et démontre la capacité singulière de la MSA à répondre à un enjeu majeur de santé publique propre au monde agricole, tout en déployant une approche communautaire.

En s'appuyant sur ses spécificités et son modèle mutualiste, le programme PMEa est devenu une référence en matière de santé mentale : nombreuses sont les sollicitations des pouvoirs publics, des partenaires, du monde rural et de la santé, d'autres professions, d'autres pays et des médias.

L'efficacité du programme PMEa tient d'abord à son organisation très structurée et aux moyens humains dédiés qui mettent en œuvre toute la coordination transversale nécessaire au niveau opérationnel et politique. Le contexte de crises multiples et récurrentes conforte la nécessité d'aller encore plus loin dans le programme PMEa, notamment en poursuivant les sensibilisations d'un plus grand nombre d'acteurs de la détection (agents de mairies, de France Services, de banques, postiers, coopératives laitières, vétérinaires, ...) et en proposant des actions de prévention adaptées aux publics les plus à risque.

En sensibilisant les zones rurales à la préservation du bien-être et de la santé mentale, la MSA contribue également à diffuser une culture de la prévention sur les territoires, axée notamment sur l'ancrage communautaire et le maintien des liens sociaux.



Ref. : 12445 - 2025 - Crédit photos - Getty image - CCMSA image.

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore